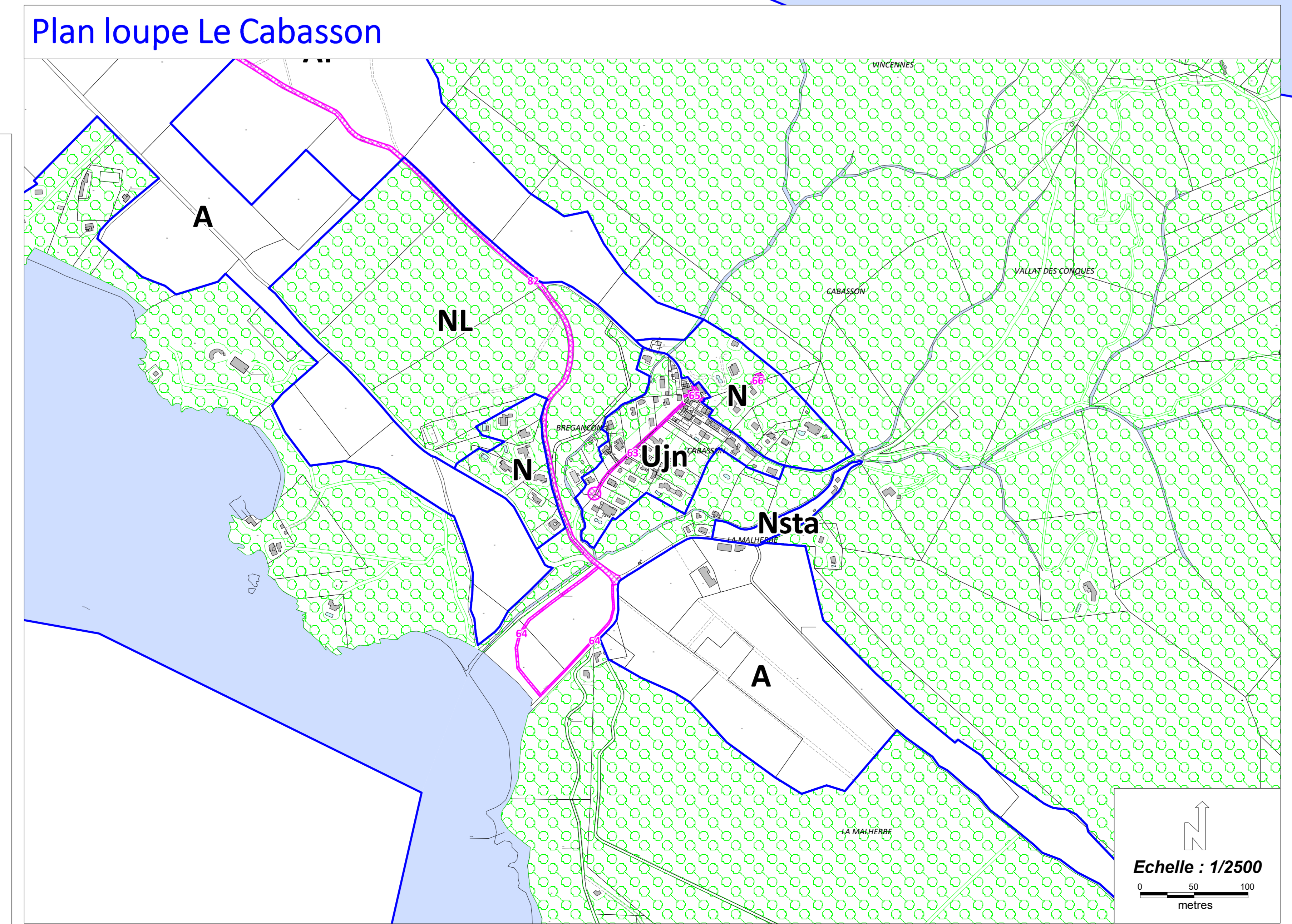


- Légende**
- N Zone
 - NL Secteur
 - Espace boisé classé à conserver ou à créer au titre du R.151-31
 - Espaces Verts Protégés
 - Emplacement réservé surfacique
 - Emplacement réservé pour cheminements doux
 - Emplacement réservé pour gestion des eaux pluviales
 - Zone de mixité sociale
 - Secteur de mixité sociale
 - Secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) - Cf Document 3 du PLU
 - Marge de recul
 - Périmètre des secteurs affectés par le bruit
 - Polygone d'emprise maximale de construction
 - Périmètre de hauteurs différenciées
 - Zones humides à protéger
 - ★ Bâtiments situés en zones A ou N pouvant faire l'objet d'un changement de destination



- Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural**
- A1 Numéro de l'élément
 - Pinède
 - Alignement
 - Ripisylve
- Plan de prévention du risque inondation :**
- PPRI zone R1 (hauteur d'eau > 2m)
 - PPRI zone 2 - zone d'expansion des crues
 - PPRI zone B1 (hauteur d'eau inférieure ou égale à 1m et où la vitesse d'eau est < 0.50m/s)

VILLE DE BORMES LES MIMOSAS

Révision
du Plan Local d'Urbanisme
Projet arrêté

Bormes-Les-Mimosas

Plan sud - Loupe Cabasson

4.2.3

Revisión prescrita por deliberacions del 29/09/2021 et del 28/06/2023
Projet arrêté par délibération du 26/06/2024

begeat